

AR Prefecture

007-250700358-20221114-2022234-DE  
Reçu le 22/11/2022

AFFICHÉ le 22 NOV. 2022.....  
conformément au Code Général  
des Collectivités Territoriales



COMITÉ SYNDICAL  
ADMINISTRATION GENERALE  
Délibération n°3

## SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an 2022, le 14 novembre à 9H 30, s'est réuni en son siège situé, Chemin d'Argevillères, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102  
Membres présents : 54  
Pouvoirs : 1  
Excusés : 1  
Membres votants : 55

**OBJET : Projet de prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée avec CEVENNES ENERGY dans installation PV sur toitures cave coopérative ST MARCEL D'ARDECHE**

Par délibération en date du 25 Janvier 2016, les membres du Comité syndical ont approuvé l'entrée du SDE07 au capital de la SAEML Energie Rhône Vallée.

Aujourd'hui le SDE 07 est donc actionnaire de la SAEML Energie Rhône Vallée et dispose de sièges au conseil d'administration. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la SAEML Energie Rhône Vallée doit obtenir l'accord préalable des collectivités actionnaires disposant de sièges au conseil d'administration, dont fait partie le SDE 07, en vue de prise de participation avec Cévennes Energy dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la cave de St Marcel d'Ardèche.

Contexte :

Par délibération du 26 Octobre 2022, le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML avec CEVENNES ENERGY dans l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures de la cave coopérative de St Marcel d'Ardèche

### Caractéristiques du projet :

- Centrale photovoltaïque d'une puissance avoisinant 220 kWc sur 5 toitures composant la cave coopérative de St Marcel d'Ardèche.
- coût de l'investissement : 275.000 €
- Chiffre d'affaire envisagé : 25.000 €/an

Création d'une SAS par Cévennes Energy porteur dudit projet, la SEM Energie Rhône Vallée rentrera au capital de la société à hauteur de 20% soit 20 €, le capital social étant fixé à 100 €.

AR Prefecture

007-250700358-20221114-2022234-DE  
Reçu le 22/11/2022

Le montant de l'investissement ERV s'élève à 5.500€

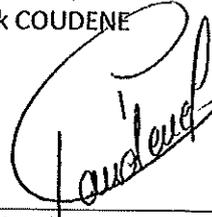
Grâce à cette participation, la SEM bénéficierait d'une plus vaste légitimité et reconnaissance territoriale.

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le projet de la SEM, exposé ci-dessous :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- Autorise la prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée au capital de la société Cévennes Energy en vue de l'implantation des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la cave coopérative située sur la commune de St Marcel d'Ardèche, moyennant une participation financière de 5 500 Euros.

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....  
22 NOV. 2022 22 NOV. 2022



**Producteur  
d'ENERGIES**

### NOTE DE PRESENTATION

**Projet de prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée avec CEVENNES ENERGY dans installation PV sur toitures cave coopérative ST MARCEL D'ARDECHE**

Par délibération du 26 Octobre 2022, le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML avec CEVENNES ENERGY dans l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures de la cave coopérative de St Marcel d'Ardèche

#### Caractéristiques du projet :

- Centrale photovoltaïque d'une puissance avoisinant 220 kWc sur 5 toitures composant la cave coopérative de St Marcel d'Ardèche.
- coût de l'investissement : 275.000 € .
- Chiffre d'affaire envisagé : 25.000 €/an

Création d'une SAS par Cévennes Energy porteur dudit projet, la SEM Energie Rhône Vallée rentrera au capital de la société à hauteur de 20% soit 20 €, le capital social étant fixé à 100 €.

Le montant de l'investissement ERV s'élève à 5.500€

